

ADMINISTRATION COMMUNALE DE LENNINGEN
3, rue de l'Église L-5414 CANACH
Tél.: 35 97 35 27
secretariat@lenningen.lu

DEMANDE D'UNE SUBVENTION

Demandeur : Nom

Prénom

Adresse : N°..... Rue

L- Localité

Téléphone :

E-mail :

Compte bancaire IBAN :

Banque :

Les données récoltées dans ce formulaire sont nécessaires au traitement de votre dossier par les services de l'Administration communale, et le cas échéant par ses sous-traitants. Elles sont traitées de manière loyale et transparente conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), et conservées la durée nécessaire à ce traitement ainsi qu'au délai d'archivage légal applicable.

- 1 d'un cycle ordinaire neuf (vélo) (50% de la prime de l'Etat avec un maximum de 300 €)

La demande est à introduire auprès de l'administration communale de Lenningen dans les 3 mois suivant réception de la pièce à l'appui attestant le montant de la subvention accordée par l'État. La subvention ne pourra être accordée qu'une seule fois tous les 5 ans.

La demande est introduite pour le compte:

- du demandeur
 d'un mineur ou d'un majeur protégé

Nom Prénom

Numéro d'identification :

N° Rue

L- Localité

- 2 d'un cycle à pédalage assisté ($\leq 25\text{kmh}$) neuf (50% de la prime de l'Etat avec un maximum de 300 €)

La demande est à introduire auprès de l'administration communale de Lenningen dans les 3 mois suivant réception de la pièce à l'appui attestant le montant de la subvention accordée par l'État. La subvention ne pourra être accordée qu'une seule fois tous les 5 ans.

- 3 d'un sèche-linge (classe énergétique A/B), d'un lave-vaisselle (classe énergétique A/B), d'une machine à laver (classe énergétique A/B), d'un réfrigérateur (classe énergétique A/B/C), d'un congélateur (ou combiné) (classe énergétique A/B/C) (A=100€, B=80€, C=60€)

La demande est à introduire auprès de l'administration communale de Lenningen dans les 3 mois suivant la date d'acquisition avec les pièces à l'appui.

La subvention ne pourra être accordée qu'une seule fois tous les 5 ans.

- 4 d'une pompe de circulation IEE ≤ 0.25 (80 €)

La demande est à introduire auprès de l'administration communale de Lenningen dans les 3 mois suivant la date d'acquisition avec les pièces à l'appui.

La subvention ne pourra être accordée qu'une seule fois tous les 5 ans.

- 5 d'un projet d'investissement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en valeur des sources d'énergies renouvelables dans le domaine du logement (20% du montant accordé par l'Etat par logement dans les limites définies par l'article 9 du présent règlement communal)

La demande de subvention est à introduire avec le document attestant le montant de la subvention accordée par l'État. Cette demande est à introduire auprès de l'administration communale de Lenningen dans les 3 mois suivant réception de la pièce à l'appui attestant le montant de la subvention accordée par l'État. La demande doit être présentée par la personne ayant procédé à des investissements visés à l'article 9, paragraphe 4.

La subvention pourra être accordée qu'une seule fois à un même bénéficiaire pour la même installation dans le même immeuble et le même ménage.

Adresse d'installation : N° Rue
L- Localité

Pièces à joindre :

pour ① + ② + ⑤ : pièces à l'appui attestant le montant de la subvention accordée par l'Etat (copie de l'arrêté de Madame la Ministre de l'Environnement, copie du virement de la Trésorerie de l'Etat)

pour ③ + ④ : copie de la facture établie au nom du demandeur dûment acquittée ou copie du certificat de garantie en cas de présentation d'un ticket de caisse, la date de l'achat, le nom et l'adresse du demandeur et la mention de quelle classe énergétique ils'agit.

Par ma signature, je marque mon accord à ce que la Commune de Lenningen traite mes données personnelles conformément au règlement général sur la protection des données (c.f. règlement n° 2016 | 679)

Date : Signature :